



Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 24 juin 2010)

Kenneth Blackman (Porte-parole adjoint ONUCI) : Bonjour Mesdames, messieurs. Bienvenus au point de presse hebdomadaire de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (L'ONUCI).

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, Y.J. Choi, rencontre aujourd'hui le président de la Commission électorale indépendante (CEI), Youssouf Bakayoko, dans le cadre de ses rencontres périodiques avec les protagonistes de la sortie de crise en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, nous sommes en train de boucler les étapes administratives qui nous permettront de payer nos redevances au Burida pour les droits d'auteur, c'est-à-dire l'utilisation de la musique sur les antennes d'ONUCI FM. Cela remonte à environ 168 millions de francs CFA et selon notre planification, cette somme sera réglée mardi prochain. Dès que nous avons l'heure exacte, nous vous la communiquerons.

Dans le cadre de la commémoration de la résolution 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies, célébrée chaque 19 juin, l'ONUCI, en collaboration avec des partenaires locaux, dont l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire, organise une série d'activités de sensibilisation contre les violences sexuelles en période de conflit et post conflit.

Ces activités auront lieu les 24 et 25 juin à Korhogo et Bouna. Des consultations juridiques gratuites, des sensibilisations dans les quartiers populaires, la projection d'un film réalisé par la Division des droits de l'homme, le film s'appelle « l'Otage » et la présentation de comités locaux de protection des droits des femmes sont au programme de cette célébration.

Pour rappel, la Résolution 1820 des Nations Unies souligne que les violences sexuelles constituent une menace pour la sécurité internationale et pour le retour de la paix durable. Elle propose des actions susceptibles d'améliorer la protection des femmes et des filles en période de conflit et post-conflit.

Finalement, la mission organise trois ateliers visant à renforcer la capacité des membres de la société civile à contribuer à un environnement électoral apaisé. L'un des ateliers a lieu aujourd'hui à Boundiali. Le deuxième aura lieu demain, le 25 juin, à Duékoué, et le troisième aura lieu le 29 juin à Abengourou.

Il s'agit, en effet, d'activités de suivi, d'activités organisées en réponse à des demandes faites lors des forums et autres rencontres qu'on a eu avec les populations des localités concernées.

Merci, si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.

Francis Kassi (ONUCI FM) : La Résolution 1820 a institué la célébration pour quand de façon précise dans les textes des Nations Unies? Deuxième question, aujourd'hui, l'actualité c'est l'affaire Tagro. Il y a eu la saisine du Procureur de la République par le Président de la République pour enquêter sur le ministre Désiré Tagro, quelle est la position de l'ONUCI ?

K B : La résolution est célébrée le 19 juin de chaque année. Mais la célébration ne se limite pas à un jour. L'ONUCI, avec ses partenaires, nous continuons la commémoration de cette résolution de diverses manières. Par rapport à l'affaire Tagro, l'ONUCI n'a pas de position là-dessus. Cela est une affaire ivoirienne et comme vous le dites ici, c'est une affaire ivoiro-ivoirienne et les instances ivoiriennes sont en train de se pencher sur cette affaire. Donc on n'a pas de commentaire à faire là dessus. Merci.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Kenneth Blackman, Porte-parole a.i,
Tél. : +225-06203392 ; Portable : + 225-08071584 ; Fax : +225-06203320
Email: kenneth@un.org.

<http://www.onuci.org>